

Les finances des communes de Rennes Métropole 2015-2019

En 2019, la situation financière des communes de Rennes Métropole s'améliore globalement après quatre années d'effort important de maîtrise des dépenses. Malgré la reprise des dépenses de fonctionnement en 2019 (+ 1,3 % contre - 0,4 % par an depuis 2015), le retour à la croissance des recettes de fonctionnement (+ 2,3 % contre - 0,2 % par an depuis 2015) a permis la hausse de l'épargne de gestion. Après paiement des intérêts et du remboursement de la dette, en baisse continue depuis 2015, l'épargne nette des communes est en augmentation de 15 % en 2019. Ainsi, le taux d'autofinancement, c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectées à l'investissement est en hausse : 12,9 % dans la ville-centre (contre 11,8 % en 2018) et 19,2 % en moyenne dans les communes hors Rennes (contre 18,7 % en 2018). Cependant, même si cette moyenne cache des disparités, la situation s'améliore globalement pour de nombreuses communes : ce taux est inférieur à 15 % dans 11 communes (contre 22 en 2018).

Comme au niveau national, en 2019, cinquième année du cycle électoral, les dépenses d'équipement sont en hausse : + 12,5 % en moyenne dans les communes périphériques et + 26,6 % dans la ville-centre. Sur la période 2015-2019, les dépenses d'équipement s'élèvent, en moyenne chaque année, à 268 €/hab. dans les communes hors Rennes, financées à 19 % par le recours à l'emprunt et à 330 €/hab. à Rennes financées à 32 % par l'emprunt. En 2019, le montant des emprunts contractés par les communes hors Rennes s'élève à 16 millions d'euros, montant en hausse de 23 % par rapport à 2018.

Toutefois, la dette poursuit sa baisse tendancielle dans les communes périphériques pour la cinquième année consécutive : - 2,4 % en 2019 et - 18,4 % globalement depuis 2014. Le montant de la dette par habitant s'élève à 680 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques et 945 €/hab. dans la ville-centre. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'épargne brute était totalement consacrée à rembourser le stock d'emprunts, est de nouveau en baisse en moyenne dans les communes périphériques, à 3,8 années. La situation s'est globalement améliorée pour de nombreuses communes : 22 ont un ratio inférieur à 4 années contre 10 seulement en 2015 et 3 communes seulement ont un ratio supérieur à 8 années contre 9 en 2015.

Les contributions directes trois taxes progressent de 2,7 % en 2019 après 3 années de croissance plus modérée (+ 1,6 % en 2018, + 1,8 % en 2017). Cette croissance est liée quasi exclusivement à la progression des bases, les taux n'ayant que très peu augmenté au cours de cette année préélectorale, mais également quasi exclusivement à la part des taxes payées par les ménages.

En 2019, 62 % des foyers soumis à la taxe d'habitation sont concernés par la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec une baisse de 65 % du montant de leur cotisation, soit en moyenne une baisse de 480 € par foyer concerné. En 2020, ces ménages ne seront plus soumis à la taxe d'habitation.

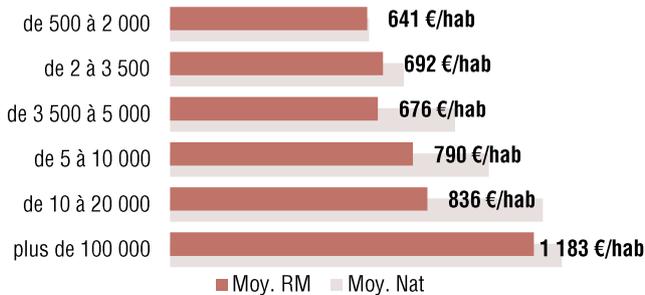


984 € PAR HABITANT DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019

Les dépenses réelles de fonctionnement des 43 communes de Rennes Métropole s'élèvent à près de 448 millions d'€ en 2019, dont 60 % pour la ville de Rennes. Le montant par habitant est en moyenne de 984 €/hab. : 1 206 €/hab. à Rennes et 773 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques. Mais cette moyenne cache une grande disparité au sein des communes : de 519 €/hab. à 1 070 €/hab., soit un écart de 1 à 2,1. Les communes du cœur de métropole¹ ont les dépenses par habitant les plus élevées.

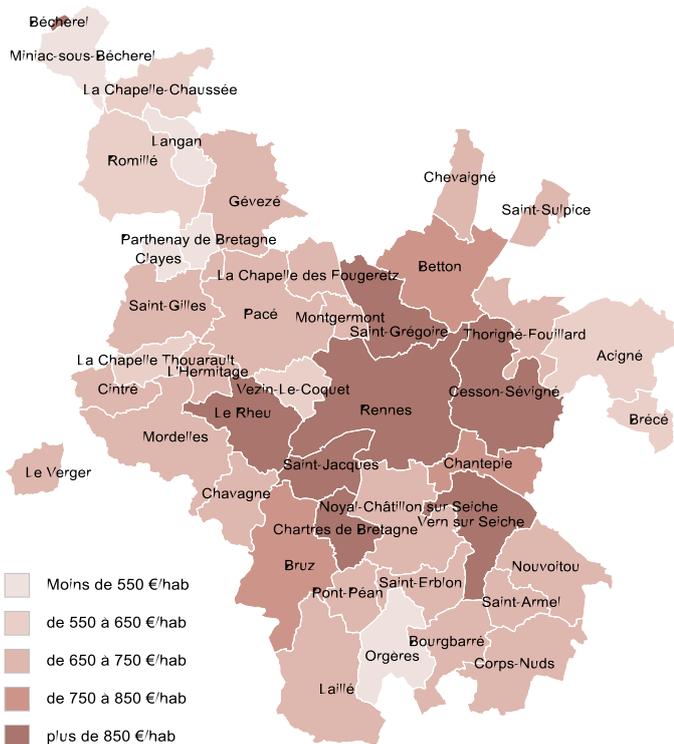
Cependant, contrairement aux moyennes nationales qui augmentent avec la taille des communes, sur la métropole, les écarts sont moins tranchés. Les dépenses de fonctionnement par habitant sont en moyenne moins importantes qu'au niveau national, notamment dans les communes de 3 500 à 20 000 habitants où les dépenses sont en moyenne inférieures de plus d'un quart. Cet écart peut s'expliquer en partie par le fait qu'au niveau national, dans ces strates démographiques, on retrouve de nombreuses villes-centres d'EPCI en zone rurale, qui ont des charges de centralités sans doute plus élevées.

DFR/HAB. EN 2019 PAR STRATE



Source : Observatoire Finances, Audiar

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT EN 2019



1 - Rennes, Cesson-Sévigné, Chantepie, St-Jacques-de-la Lande, St-Grégoire.

2 - Taux d'évolution annuel moyen de la population de Rennes Métropole entre 2013 et 2018, source RP de l'Insee.

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE EN 2019 APRÈS 4 ANNÉES DE BAISSÉ CONSÉCUTIVES

Après une hausse continue des dépenses de fonctionnement dans l'ensemble des communes de Rennes Métropole à partir du début des années 2010, celles-ci sont en baisse, en volume, depuis 2014. Cette réduction s'explique tout d'abord par le transfert au 1er janvier 2015 d'un certain nombre de compétences (voirie, éclairage public, eaux pluviales...) des communes vers la métropole. Ce transfert est totalement compensé en recette par une diminution en parallèle des attributions de compensation, mais il a cependant un impact sur la structure des comptes des communes.

À ce phénomène structurel local, s'ajoute un effort important de maîtrise des dépenses des communes, qui s'observe également au niveau national, face notamment à la diminution des dotations de l'État à compter de 2014.

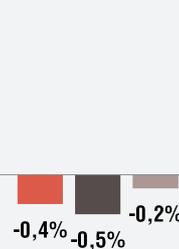
Entre 2015 et 2019, les dépenses de fonctionnement ont diminué, en volume, de - 0,4 % par an en moyenne alors même que la population a progressé en moyenne de 1,2 %² par an. La baisse est plus marquée dans la ville-centre (- 0,5 % par an) que dans les autres communes de la métropole (- 0,2 % par an).

Comme au niveau national, les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse, en volume, en 2019 après 4 années de baisse, dans la ville centre (+ 1,4 %) et en moyenne dans les communes périphériques (+ 1,1 %). Ces dépenses restent cependant en recul dans 18 communes de la métropole en 2019.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (EN € CONSTANT - BASE 100 EN 2010)



Évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2019

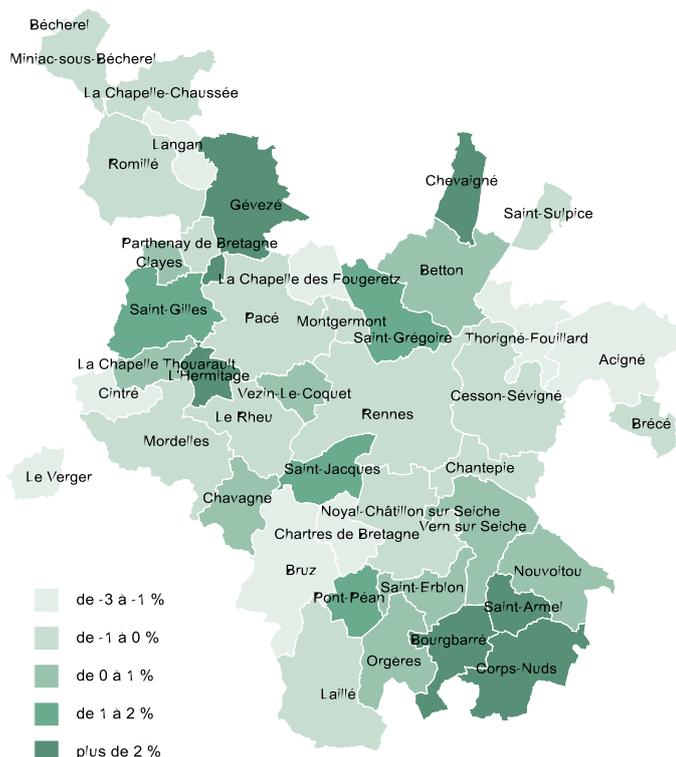


Évolution 2018/2019



— Ensemble des communes de RM
— Rennes
— Communes périphériques

ÉVOLUTION ANNUELLE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2015 ET 2019



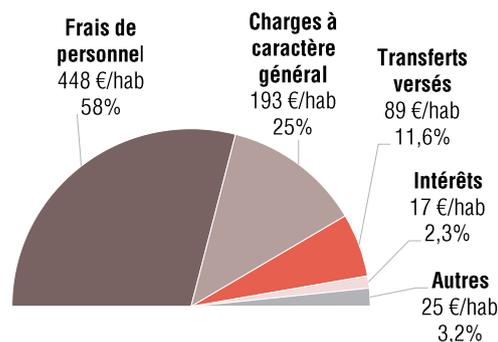
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) dans les communes de Rennes Métropole hors Rennes se composent majoritairement des frais de personnel (58 %), suivi ensuite des charges à caractère général c'est-à-dire les travaux, fournitures et services extérieurs (25 %), des transferts versés (11,6 %) puis des intérêts de la dette (2,3 %). Les dépenses de fonctionnement de la ville-centre se distinguent de celles de la moyenne des autres communes, par des proportions inversées des charges à caractère général et des transferts versés.

En 2019, les dépenses de personnel, premier poste de dépense (58 %) sont en hausse de 1 % en moyenne dans les communes périphériques après une baisse de 0,3 % en 2018 et une croissance, en volume de 0,6 % par an en moyenne depuis 2015. Cette légère hausse en 2019 par rapport à l'année précédente s'observe également au niveau national : + 1,6 % en 2019 contre + 0,9 % en 2018 dans le secteur communal (commune + groupement) en lien notamment avec le report sur 2019 de la poursuite de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR). Rappelons toutefois que sur la période observée, les transferts de compétences des communes vers Rennes Métropole se sont accompagnés de transferts de personnel.

Dans la ville-centre, ces dépenses de personnel enregistrent en 2019 une hausse après 4 années consécutives de baisse, en volume : + 0,5 % contre - 0,9 % par an en moyenne depuis 2015.

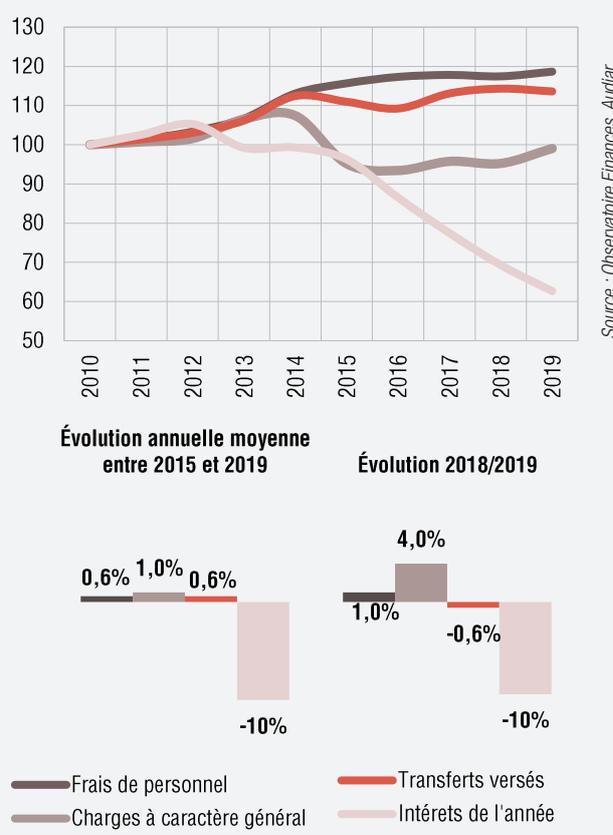
En 2019, les dépenses de personnel s'élèvent à 581 € par habitant : 720 € par habitant à Rennes et 448 € par habitant en moyenne dans les communes périphériques. Les modes de gestion des services influent sur les ratios, les budgets annexes n'étant pas intégrés à cette analyse des comptes des communes.

RÉPARTITION EN 2019 DES DRF DANS LES COMMUNES HORS RENNES



Source : Observatoire Finances, Audiar

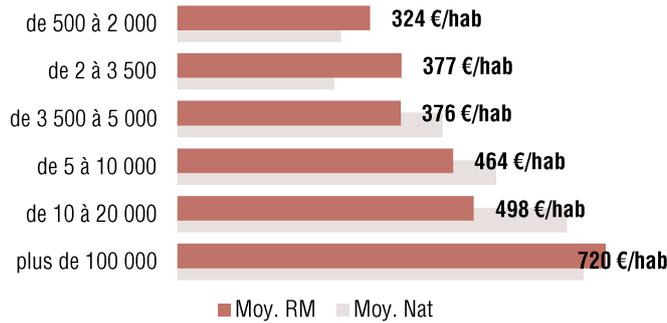
ÉVOLUTION DES DRF DANS LES COMMUNES HORS RENNES (EN € CONSTANT)



Les dépenses de personnel par habitant dans les communes de plus petite taille (moins de 3 500 habitants) sont en moyenne localement plus élevées qu'au niveau national. Cet écart s'explique, sans doute, en partie par le dynamisme démographique 6 fois supérieur de ces communes au niveau local : + 1,8 % par an en moyenne sur la période 2013-2018 contre 0,3 % au niveau national.

À l'inverse, dans les autres strates inférieures entre 3 500 et 20 000 habitants, les dépenses de personnel sont localement moins élevées qu'au niveau national. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'au niveau national, un grand nombre de ces communes notamment en milieu plus rural sont des villes-centres d'EPCI ou chefs-lieux de canton aux charges de centralité sans doute plus élevées.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL PAR HABITANT EN 2019



Source : Observatoire Finances, Audiar

Deuxième poste de dépenses, les charges à caractère général (travaux, fournitures et services extérieurs) ont fortement baissé en 2015 (- 14 %) suite notamment au transfert de compétences des communes à la métropole (voirie, éclairage public...). Après une légère baisse en 2018 (- 0,5 %) en moyenne dans les communes périphériques, les charges à caractère général sont en hausse de 4 % en 2019, niveau comparable à celui observé dans la ville-centre au cours des 3 dernières années. Au niveau national, cette reprise de la hausse s'observe dès 2017.

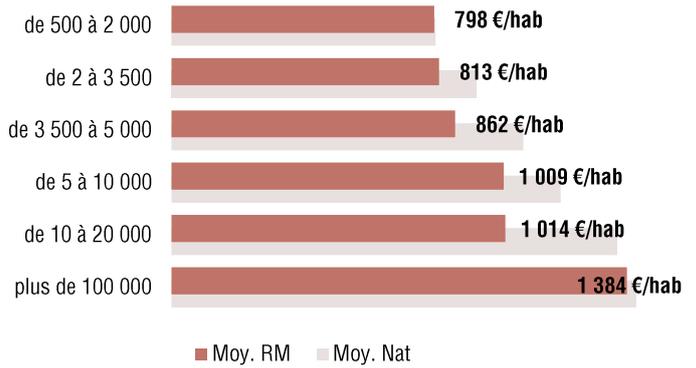
Les transferts versés (11,6 % des dépenses réelles de fonctionnement), qui comprennent notamment les subventions versées ainsi que les contingents et participations obligatoires, sont en baisse, en volume, de 0,6 % en 2019, et ce dans les communes périphériques, comme dans la ville-centre. Cependant, sur la période 2015-2019, ces dépenses ont globalement progressé de 0,7 % par an en moyenne.

Quant aux intérêts de la dette, ils poursuivent leur baisse tendancielle grâce notamment à la baisse des taux d'intérêt : - 9,6 % en 2019 en moyenne dans les communes hors Rennes, - 37 % globalement depuis 2015. Ils représentent 2,3 % des dépenses en 2019 contre 4,3 % en 2009. Dans la ville-centre, en lien avec un recours plus important à l'emprunt, les intérêts de la dette sont en hausse de 5,9 % en 2019, après 6 années de baisse consécutive. Cependant, ils ne représentent que 1,2 % des dépenses en 2019, soit 1 point de moins qu'en 2009.

1 165 €/HAB. DE RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2019

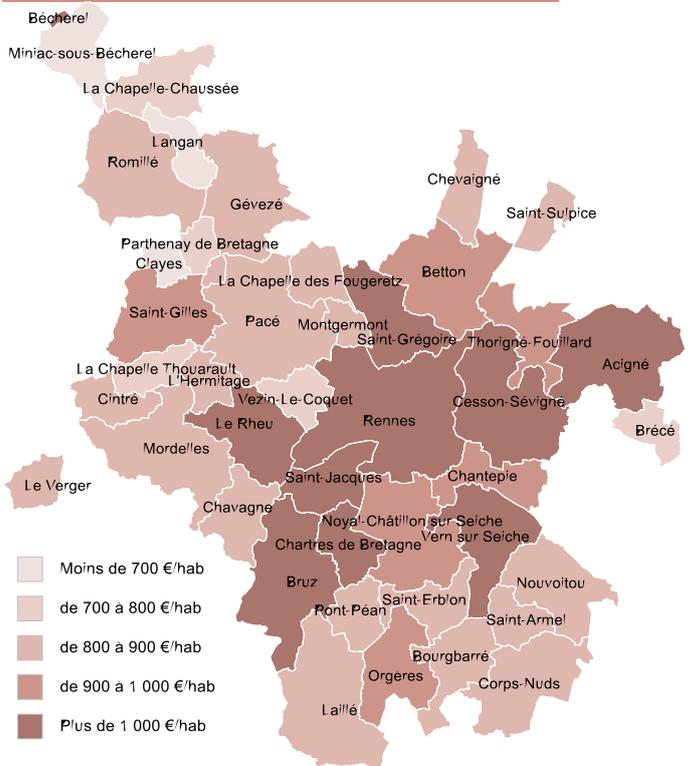
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) des 43 communes de Rennes Métropole s'élèvent à 530 millions d'€ en 2019, soit 1 165 € par habitant : 1 384 € par habitant à Rennes et 956 € par habitant en moyenne dans les communes périphériques. Mais cette moyenne cache de nombreuses disparités entre les communes : de 620€ à 1382€ par habitant soit un écart de 1 à 2,2. Là encore, les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont bien inférieures aux moyennes nationales, particulièrement pour les strates de 2 000 à 20 000 habitants et la progressivité des recettes avec la taille des communes est moins marquée.

RRF/HAB EN 2019 PAR STRATE



Source : Observatoire Finances, Audiar

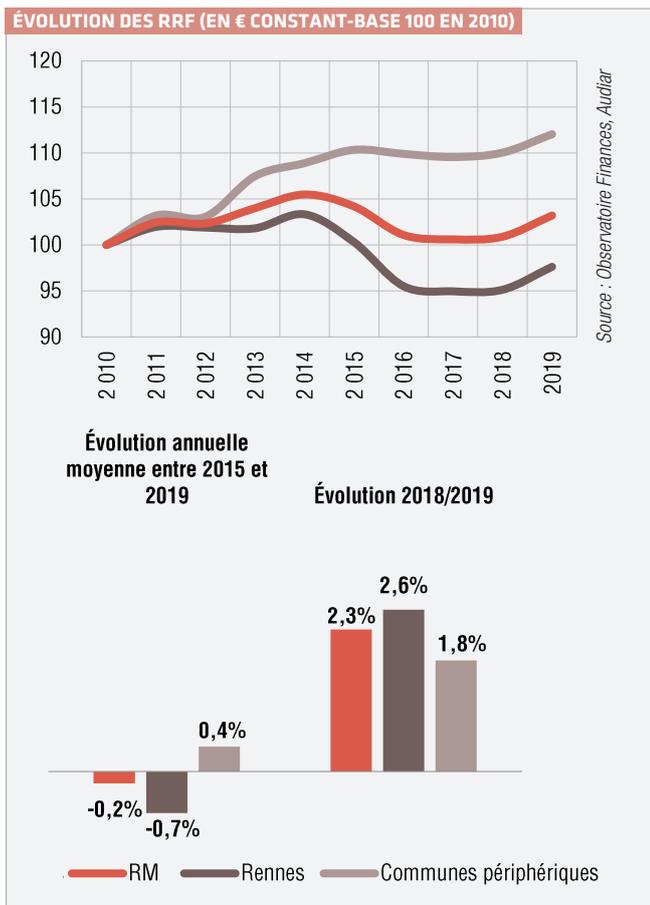
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT EN 2019



Source : Observatoire Finances, Audiar

RETOUR À LA CROISSANCE DES RECETTES EN 2019 APRÈS 2 ANNÉES DE RELATIVE STABILITÉ

Après 2 années de relative stabilité, les recettes de fonctionnement renouent avec la croissance en 2019 : + 1,8 % en moyenne dans les communes périphériques et + 2,6 % à Rennes. Globalement sur la période 2015-2019, ces recettes ont enregistré une légère progression, en volume, de + 0,4 % par an en moyenne dans les communes périphériques et une baisse de 0,7 % par an dans la ville-centre.



Les impôts et taxes (hors reversement de Rennes Métropole aux communes), sont le principal poste des recettes, avec en moyenne 647 € par habitant : 756 € par habitant à Rennes et 542 € par habitant en moyenne dans les autres communes de Rennes Métropole avec des situations très contrastées selon les communes, allant de 288 € à 795 € par habitant.

Ces recettes progressent en 2019 de 2,4 % en moyenne dans les communes périphériques soit un rythme comparable à celui observé depuis 2015. Dans la ville-centre, en revanche, ces recettes sont stables en 2019, du fait de la suppression de la taxe sur les droits de stationnement (4,5 millions d'euros en 2018) au profit de l'augmentation de la redevance de stationnement en produits de prestation de service. Hors stationnement, les impôts et taxes (hors reversement de Rennes Métropole aux communes) progressent de 2,4 % en 2019 et de 1,5 % en moyenne par an depuis 2015. Un tiers de la croissance de ces recettes est lié à la croissance des droits de mutation qui ont progressé de 13 % en 2019.

L'autre phénomène marquant sur la période 2015-2019 est la baisse continue des dotations de l'État liée notamment à la mise en place de la contribution au redressement des comptes publics de 2014 à 2017. Ainsi, les dotations et participations ont diminué, en volume, de 4,9 % par an entre 2015 et 2019 en moyenne dans les communes périphériques et de 2,1 % par an dans la ville-centre. Les dotations et participations par habitant sont passées de 186 € en 2015 (et même jusqu'à 234 € par habitant en 2009) à 142 € en 2019 en moyenne dans les communes périphériques et de 385 € (411 € par habitant en 2009) à 357 € pour la ville centre.

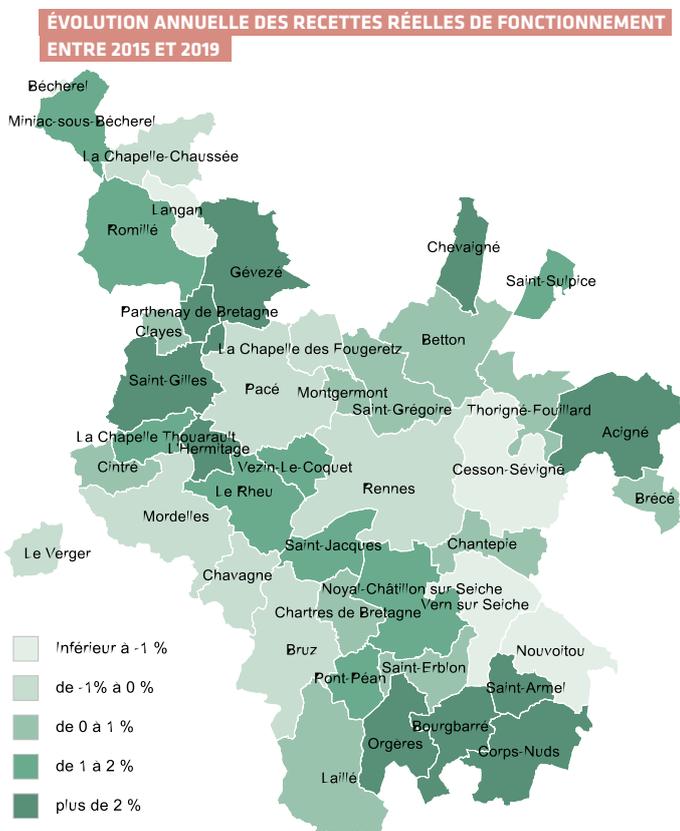
La part de ce poste dans l'ensemble des recettes est passée de 18,4 % en 2015 à 14,9 % en 2019, en moyenne dans les communes périphériques, et de 27,3 % à 25,8 % dans la ville-centre. Et à l'inverse, les impôts et taxes pèsent davantage : 56,7 % en 2019 contre 52,3 % en 2015.

Cependant en 2019, ces dotations et participations sont stables, en volume, pour la première fois depuis 5 ans, ce qui explique la progression des recettes réelles de fonctionnement. En 2020, la DGF des communes hors Rennes est globalement en baisse en valeur de 0,7 % (contre - 0,1 % en 2019).

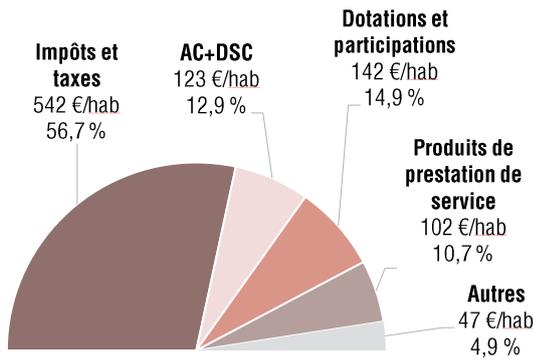
Le reversement de Rennes Métropole aux communes à travers l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élève en moyenne 123 € par habitant en 2019, soit en moyenne 13 % des recettes réelles de fonctionnement dans les communes périphériques. Cependant, cette part varie en 2019 de 6,7 à 29,4 % selon les communes hors Rennes. Elle est de 6,2 % à Rennes:

L'attribution de compensation (AC) a enregistré une forte baisse en 2015 en lien avec le transfert de compétences des communes à Rennes Métropole, passant ainsi de 37 millions d'euros en 2014 à 11 millions d'euros en 2015 suivis d'ajustements pour atteindre 16,3 millions d'euros. La Dotation de solidarité communautaire (DSC) a été abondée par Rennes Métropole à hauteur de 1 million d'euros en 2018 puis de 650 000 € en 2019 pour atteindre 31,6 millions d'euros en 2019.

Enfin les produits de prestation de service qui représentent 10,7 % des recettes de fonctionnement des communes hors Rennes en 2019, sont stables en 2019. En revanche, dans la ville-centre, ces recettes progressent de 26 % en lien avec l'augmentation de la redevance de stationnement.

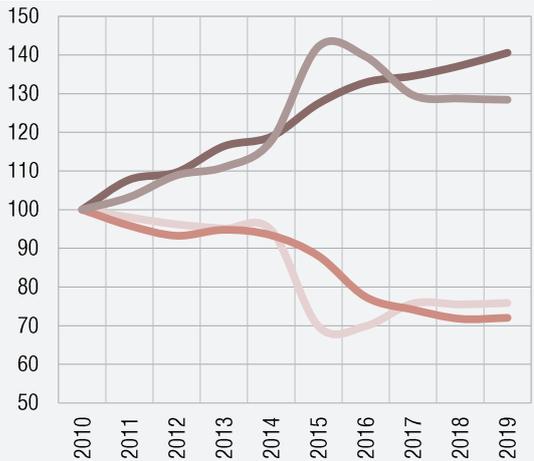


RÉPARTITION EN 2019 DES RRF DANS LES COMMUNES HORS RENNES



Source : Observatoire Finances, Audiar

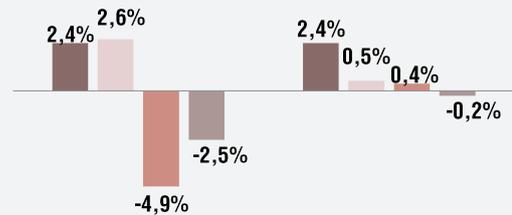
ÉVOLUTION DES RRF (BASE 100 EN 2010, EN EURO CONSTANT) EN MOYENNE DANS LES COMMUNES HORS RENNES



Source : Observatoire Finances, Audiar

Évolution annuelle moyenne entre 2015 et 2019

Évolution 2018/2019



HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT EN 2019

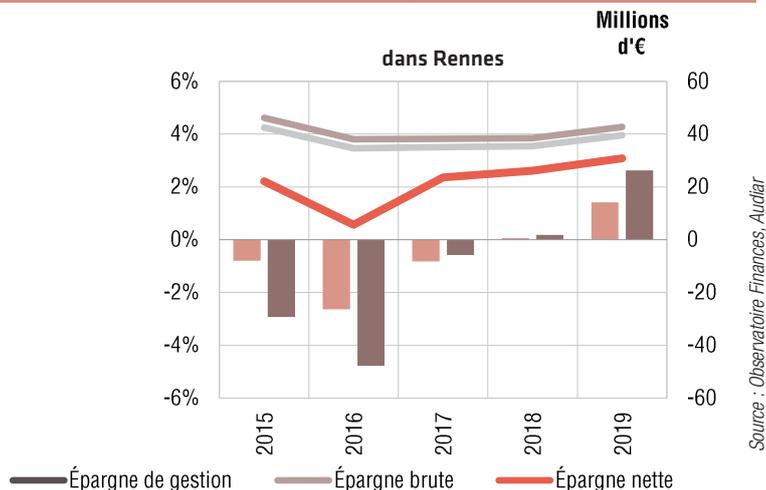
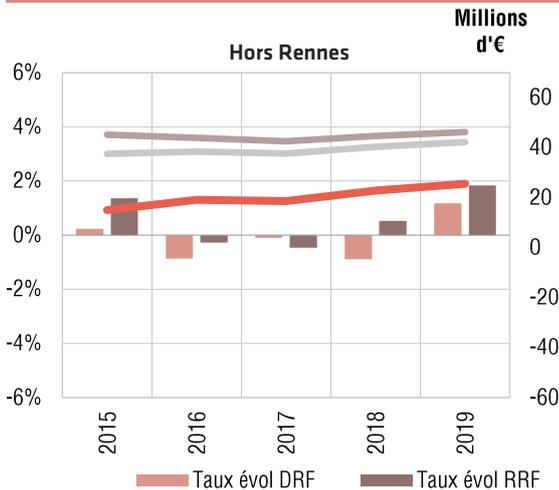
Après un effort important de maîtrise des dépenses depuis 2015 dans l'ensemble des communes de Rennes Métropole (- 0,4 % par an), celles-ci repartent à la hausse en 2019 (+ 1,3 %). Cependant, le retour de la croissance des recettes (+ 2,3 % en 2019 contre - 0,2 % par an depuis 2015) a permis une hausse de l'épargne de gestion de 6,9 %. Cette hausse atteint + 11 % en 2019 à Rennes (contre + 0,6 % en 2018) et + 3,3% en moyenne dans les communes périphériques (contre + 4,7 % en 2018).

L'épargne de gestion est plus importante en moyenne dans les communes périphériques que dans la ville-centre (201 €/hab. contre 193 €/hab.). Cependant, cette moyenne cache des disparités importantes : elle varie de 100 €/hab. à 444 €/hab. soit un écart de 1 à 4,4.

Après paiement des intérêts et du remboursement de la dette (en baisse respectivement de 3,3 % et de 4,1 % en 2019), l'épargne nette par habitant s'élève à 124€/hab. en moyenne (contre 108 €/hab. en 2018) : 110 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques et 139 €/hab. dans la ville-centre. Elle s'élève globalement à 56,6 millions d'€ en 2019 en hausse de 15 % par rapport à 2018.

Le taux d'autofinancement, qui est la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée à l'investissement, est en hausse en moyenne dans les communes périphériques (19,2 % contre 18,7 % en 2018) et dans la ville-centre (12,9 % contre 11,8 % en 2018). Cependant, ce taux est très variable d'une commune à une autre. Il est globalement à un niveau satisfaisant et la situation s'améliore pour de nombreuses communes en 2019 : ce taux est inférieur à 15 % dans 11 communes en 2019 contre 22 communes en 2018.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET NIVEAUX D'ÉPARGNE (EN € CONSTANT) DANS LES COMMUNES HORS RENNES



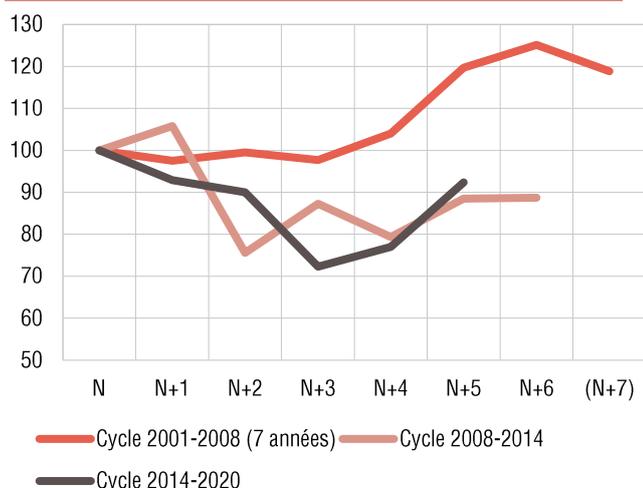
Source : Observatoire Finances, Audiar

REPRISE DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DANS LES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE

Les dépenses d'équipement pour l'ensemble des communes de Rennes Métropole s'élèvent à 144 millions d'euros en 2019, dont 56 % pour la ville-centre. Conformément au cycle électoral classique, ces dépenses sont en hausse en 2019, année précédant les élections, et ce, en moyenne dans les communes périphériques (+12,5%) comme dans la ville-centre (26,6%).

Le périmètre de compétences des communes a évolué sur la période avec le transfert d'un certain nombre de compétences vers la métropole.

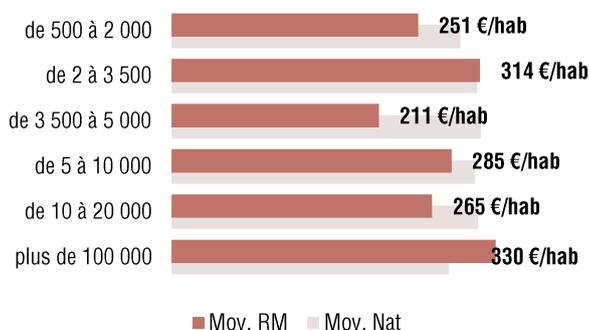
CYCLE DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT BRUT (EN BASE 100, ANNÉE DE L'ÉLECTION) DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE



Source : Observatoire Finances, Audiar

Sur la période 2015/2019, ces dépenses d'équipement s'élèvent en moyenne à 299 €/hab. : 330 €/hab. à Rennes et 268 €/hab. en moyenne dans les autres communes. Mais là encore de nombreuses disparités entre les communes : de 76 €/hab. à 696 €/hab. de dépenses d'équipement en moyenne chaque année de 2015 à 2019, soit un écart de 1 à 9. Comme au niveau national, on n'observe pas de progressivité de ces dépenses avec la taille des communes. Localement, les deux ratios les plus élevés sont dans la ville-centre et en moyenne dans les communes de 2 000 à 3 500 habitants.

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT EN 2015/2019 PAR STRATE



Source : Observatoire Finances, Audiar

Sur la période 2015-2019, l'appel à l'emprunt représente 18,7 % du financement des dépenses d'équipement brut en moyenne dans les communes périphériques en baisse par rapport à la période précédente

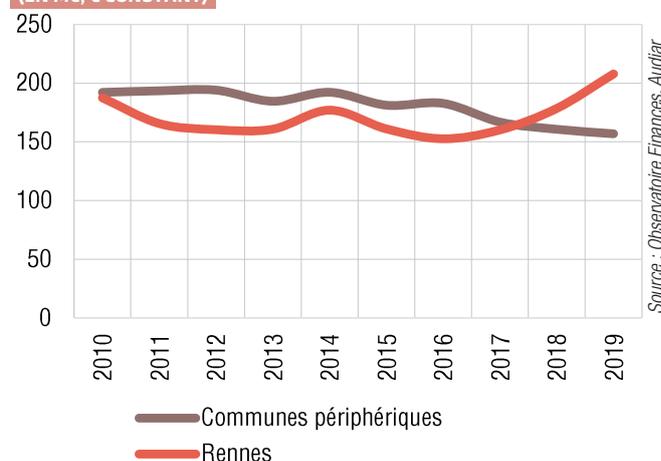
(21 % sur la période 2014-2018). En 2019, le montant des emprunts contractés par les communes périphériques s'élève à 16,1 M€, en hausse de 23 % par rapport à 2018. Au sein des communes périphériques, le recours à l'emprunt est cependant très variable.

Dans la ville-centre, le recours à l'emprunt augmente pour atteindre 31,6 % du financement des dépenses d'équipement brut.

BAISSE CONTINUE DE L'ENDETTEMENT DANS LES COMMUNES HORS RENNES

La dette des communes périphériques enregistre une baisse pour la cinquième année consécutive ; - 2,4 % en 2019 et - 18,4 % globalement depuis 2014. Celle-ci est en baisse dans 34 communes. Dans la ville-centre, la dette est en hausse de 16,5 % en 2019.

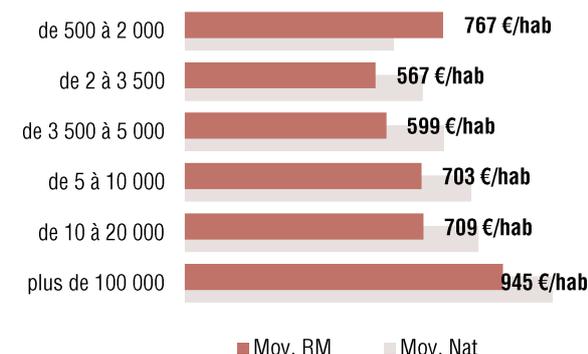
ENCOURS DE LA DETTE DES COMMUNES DE RENNES MÉTROPOLE (EN M€, € CONSTANT)



Source : Observatoire Finances, Audiar

Le montant de la dette par habitant s'élève à 945 €/hab. dans la ville-centre et à 680 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques. Mais cette moyenne cache de nombreuses disparités : de 55 €/hab. à 1 691 €/hab., soit un écart de 1 à 31. Il est supérieur à 1 000 € par habitant dans 6 communes. La dette par habitant dans les communes de Rennes Métropole est inférieure aux moyennes nationales par strate démographique, sauf pour les communes de 500 à 2 000 habitants où la dette est supérieure de 23 %.

DETTE AU 31/12/2019 PAR STRATE



Source : Observatoire Finances, Audiar

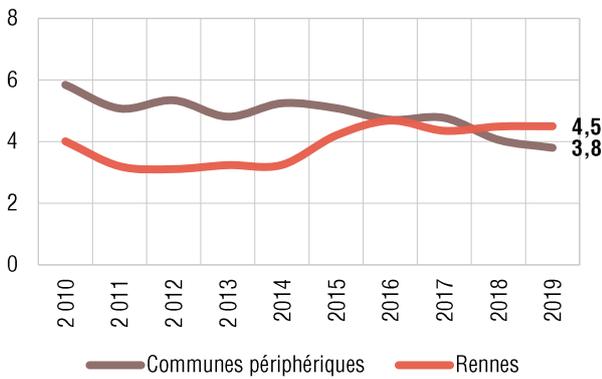
La charge de la dette au 1^{er} janvier, c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement nécessaire au remboursement annuel de la dette, s'élève, en moyenne dans les communes périphériques, à 9,5 %, chiffre en baisse par rapport à 2018 (10,2 %). Dans la ville-centre celle-ci atteint 3,9 % en baisse également par rapport à 2018 (4,1 %).

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette si l'épargne brute était totalement consacrée à rembourser le stock d'emprunts, s'élève en moyenne de 3,8 années en 2019 en moyenne dans les communes périphériques, de nouveau en baisse (4,1 années en 2018, 4,8 années en 2017).

À Rennes, ce ratio est relativement stable autour de 4,5 années depuis 2016.

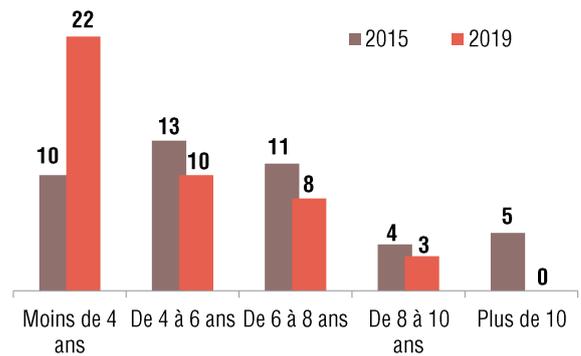
Inférieur à 5, ce ratio moyen peut être jugé comme très satisfaisant, même s'il cache des situations contrastées. La situation s'est globalement améliorée pour de nombreuses communes : 22 communes ont un ratio inférieur à 4 années en 2019 contre 10 en 2015, 3 communes seulement ont un ratio supérieur à 8 années contre 9 en 2015.

CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNÉE (EN NOMBRE D'ANNÉE)



Source : Observatoire Finances, Audiar

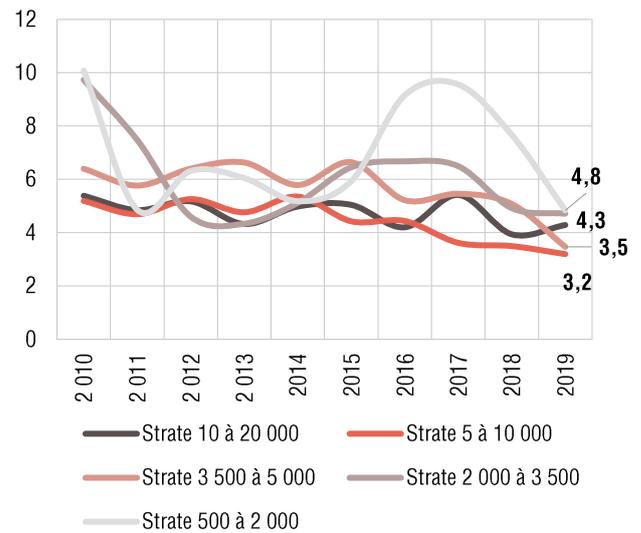
RÉPARTITION DES COMMUNES SELON LEUR CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT (EN ANNÉES)



Source : Observatoire Finances, Audiar

Ce ratio reste cependant plus élevé dans les communes de moins de 3 500 habitants, avec près de 4,8 années nécessaires au remboursement de la dette, même si celui-ci a fortement baissé depuis 2016.

CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNÉE (EN NOMBRE D'ANNÉE) PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



Source : Observatoire Finances, Audiar

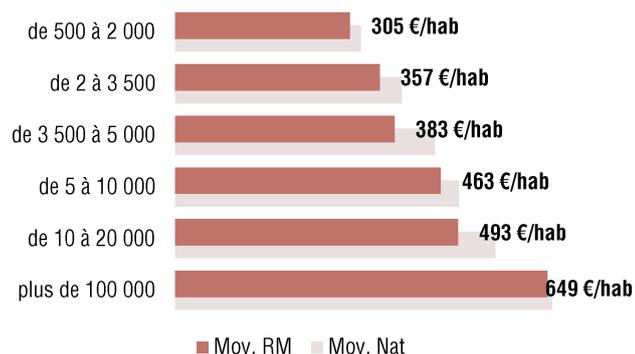
654 €/HAB. DE CONTRIBUTIONS DIRECTES EN 2019

Les contributions directes de communes de Rennes Métropole s'élèvent en moyenne à 654 €/hab. en 2019 : 735 €/hab dans la ville-centre et 577 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques. Cette dernière varie cependant de 354 €/hab. à 931 €/hab., soit un écart de 1 à 2,6.

Ces contributions directes se composent du produit fiscal des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) et du reversement de Rennes Métropole aux communes via l'Attribution de compensation (AC) et la Dotation de solidarité communautaire (DSC). Ce reversement s'élève à 47,8 millions d'euros en 2019, soit en moyenne 16,1 % de l'ensemble des contributions directes des communes. Encore une fois cette part varie fortement d'une commune à l'autre : de 13 à 43 % des contributions directes des communes périphériques et 11,7 % pour la ville-centre.

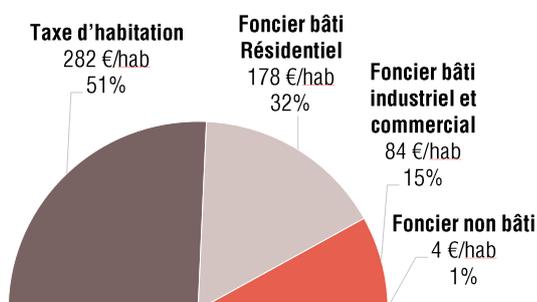
Le produit des 3 taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) s'élève en moyenne à 549 €/hab. en 2019 : 649 €/hab. pour Rennes et 453 €/hab. en moyenne dans les communes périphériques. Globalement, quelles que soient les strates démographiques, elles sont légèrement en dessous des moyennes observées au niveau national.

PRODUIT FISCAL « 3 TAXES » EN 2019 PAR STRATE DÉMOGRAPHIQUE



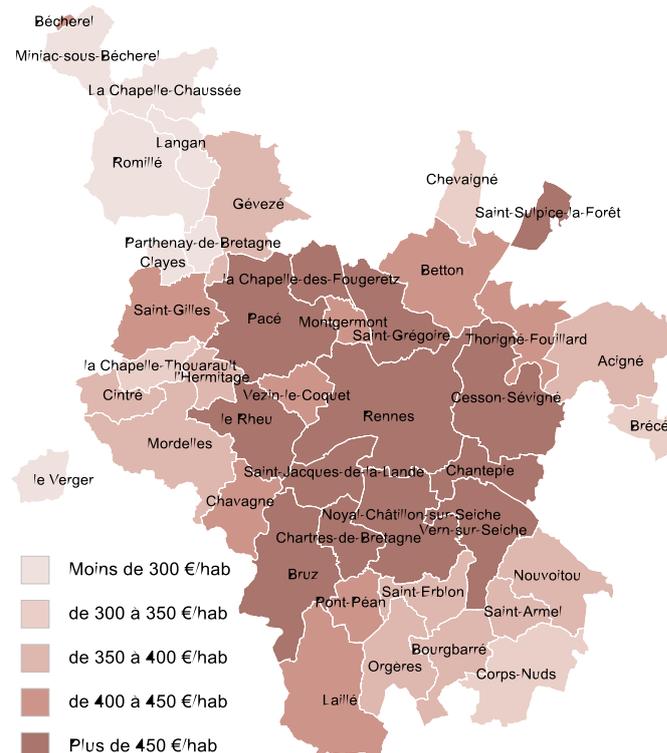
Source : Observatoire Finances, Audiar

RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES « 3 TAXES » EN 2019 DANS LES COMMUNES DE RENNES



Source : Observatoire Finances, Audiar

CONTRIBUTIONS DIRECTES « 3 TAXES » EN 2019



Source : Observatoire Finances, Audiar

Ce produit fiscal est issu, en moyenne en 2019, à 51 % de la taxe d'habitation, 32 % du foncier bâti résidentiel payé par les ménages, 16 % du foncier bâti industriel et commercial payé par les entreprises et 1 % du foncier non bâti.

La part du foncier bâti industriel et commercial dans le produit fiscal est très variable d'une commune à l'autre et dépend de la présence d'entreprises : elle varie de 0,3 % à 52 % du produit fiscal communal. Ceci explique une grande part des disparités de produit fiscal entre communes. En effet, le produit fiscal de foncier bâti industriel et commercial par habitant varie de 1 à 293, contre un rapport de 1 à 2,7 pour le foncier bâti résidentiel ou la taxe d'habitation.

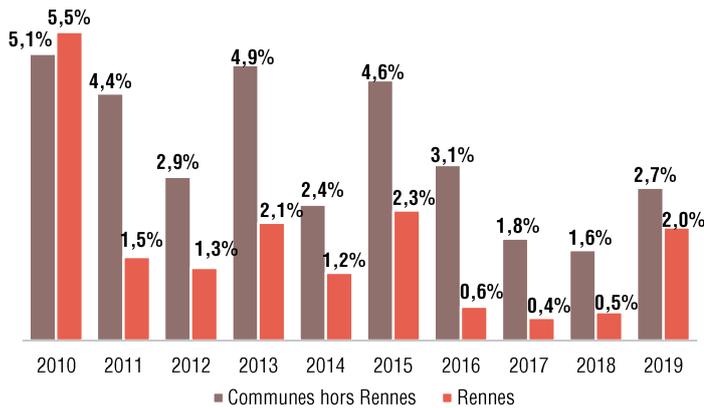
En 2019, même si une partie des ménages métropolitains sont concernés par une baisse de leurs cotisations à la TH en lien avec la réforme, celle-ci est totalement neutre pour les communes, elles perçoivent la totalité du produit.

DES CONTRIBUTIONS DIRECTES « 3 TAXES » DYNAMIQUES EN 2019

Le produit fiscal « 3 taxes » progresse, en volume, de 2,3 % en 2019, après 2 années de croissance plus modérée, et ce dans la ville-centre (+ 2 % en 2019) comme en moyenne dans les communes périphériques (+ 2,7 %). Cette croissance est liée quasi exclusivement à la progression des bases, les taux n'ayant que très peu augmenté au cours de cette année pré-électorale. Cette croissance des bases a été portée par leur évolution physique, mais aussi par un coefficient de revalorisation forfaitaire plus élevé que les années passées (+ 2,2 % en 2019 après 1,2 % en 2018) et inférieur à l'inflation constatée, prise en compte dans l'analyse (+ 0,92 % en 2019) [cf. annexe 1].

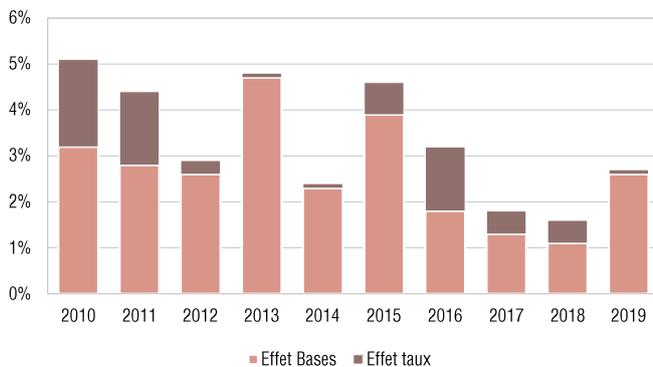
En 2020, le coefficient de revalorisation forfaitaire s'élève pour la taxe foncière à 1,2 % et pour la taxe d'habitation, il est différencié entre les résidences principales (+ 0,9 %) et les résidences secondaires (+ 1,2%). D'après les premiers résultats en 2020, le produit fiscal « 3 taxes » progresse en volume de 2,1 % en moyenne dans les communes périphériques et de 1,5 % à Rennes.

ÉVOLUTION DU PRODUIT FISCAL « 3 TAXES » (EN EUROS CONSTANT)



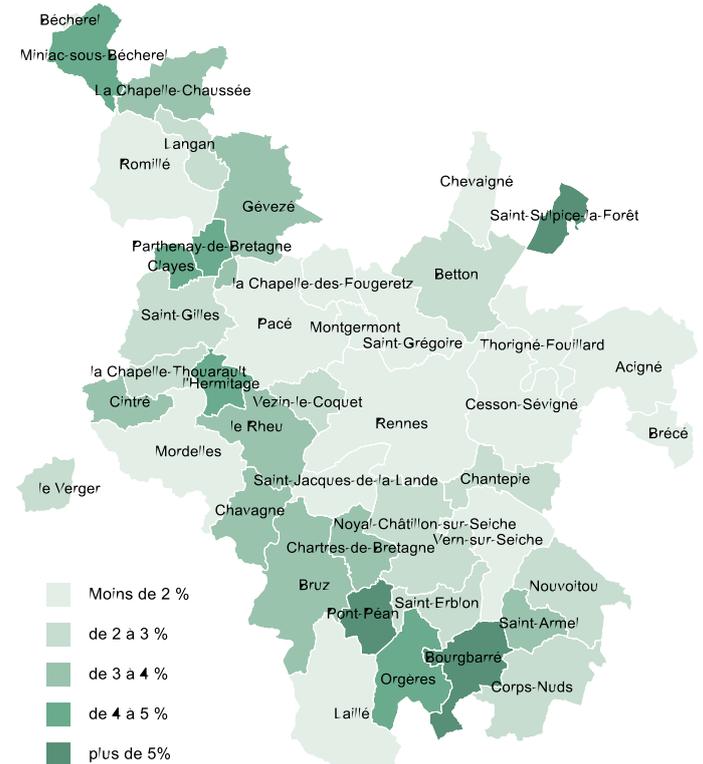
Source : Observatoire Finances, Audiar

DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DU PRODUIT FISCAL DANS LES COMMUNES PÉRIPHÉRIQUES



Source : Observatoire Finances, Audiar

ÉVOLUTION MOYENNE PAR AN DES CONTRIBUTIONS DIRECTES « 3 TAXES » ENTRE 2015 ET 2019



Depuis 2015, le produit fiscal « 3 taxes » a évolué en moyenne dans les communes périphériques de 2,3 % l'an dont 73 % liés à l'augmentation des bases et 27 % à l'évolution des taux. 50 % de la croissance des contributions directes depuis 2015 est liée à la taxe d'habitation, 32 % au foncier bâti résidentiel et 18 % au foncier bâti industriel et commercial.

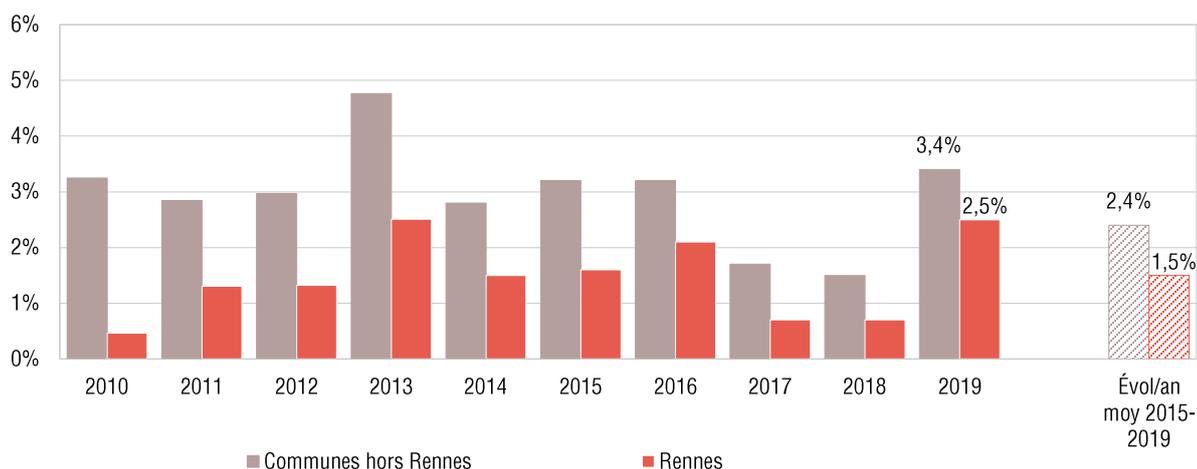
Pour Rennes, le produit fiscal « 3 taxes » a augmenté de 0,7 % par an entre 2015 et 2019, exclusivement par la progression des bases car les taux n'ont pas évolué depuis 2010. Cette hausse du produit fiscal est liée à 57 % au foncier bâti résidentiel et à 42 % à la taxe d'habitation.

FORTE CROISSANCE DES BASES DE TAXE D'HABITATION ET DE FONCIER BÂTI RÉSIDENTIEL EN 2019

Les bases de taxe d'habitation progressent de 3,0 % en 2019, contre 1,9 % par an en moyenne depuis 2015, chiffre le plus haut constaté depuis 2014 et ce, dans la ville-centre (+ 2,5 % contre + 1,5 %) comme en moyenne dans les communes périphériques (+ 3,4 % contre + 2,4 %).

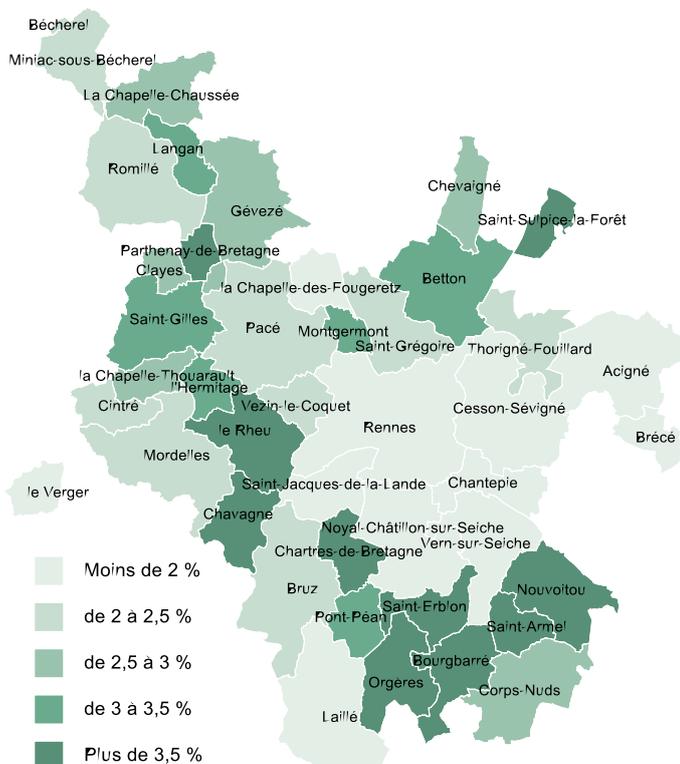
Cette croissance moyenne entre 2015 et 2019 cache des disparités : elle varie selon les communes de 0,3 % par an à 5,5 % par an, soit un écart de 1 à 17. Pour 4 d'entre elles, les bases physiques ont progressé de plus de 4 % par an depuis 2015.

ÉVOLUTION DES BASES NETTES DE TAXE D'HABITATION (HORS POLITIQUE D'ABATTEMENT, EN € CONSTANT)



Source : Observatoire Finances, Audiar

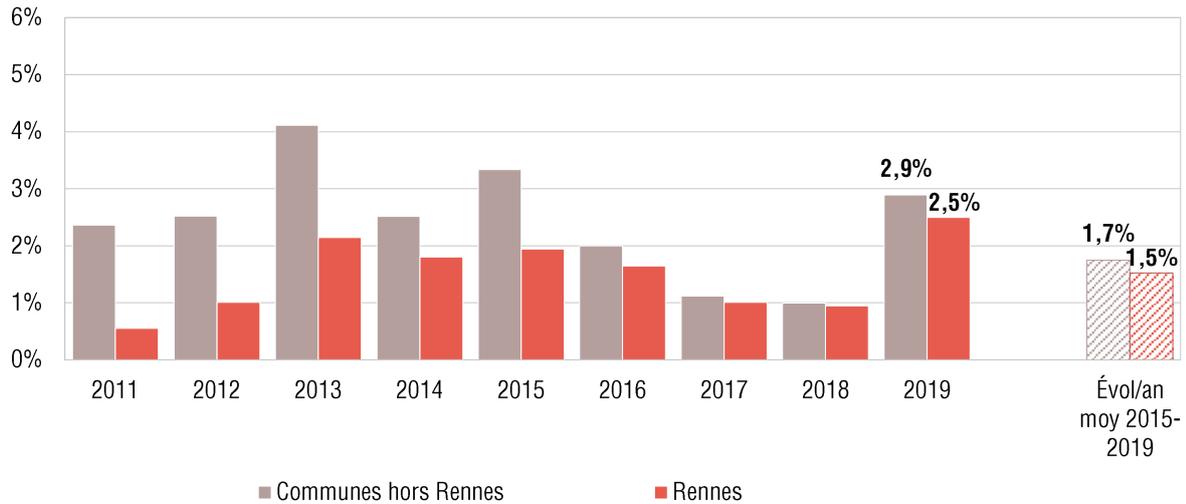
ÉVOLUTION DES BASES NETTES DE TAXE D'HABITATION ENTRE 2015 ET 2019



Source : Observatoire Finances, Audiar

Comme la taxe d'habitation, les bases de foncier bâti résidentiel enregistrent en 2019 une croissance en hausse par rapport aux années antérieures, en moyenne dans les communes périphériques (+ 2,9 % contre + 1,7 % par an entre 2015 et 2019) comme dans la ville-centre (+ 2,5 % contre 1,5 % par an entre 2015 et 2019).

ÉVOLUTION DES BASES NETTES DE FONCIER BÂTI RÉSIDENTIEL (EN € CONSTANT)



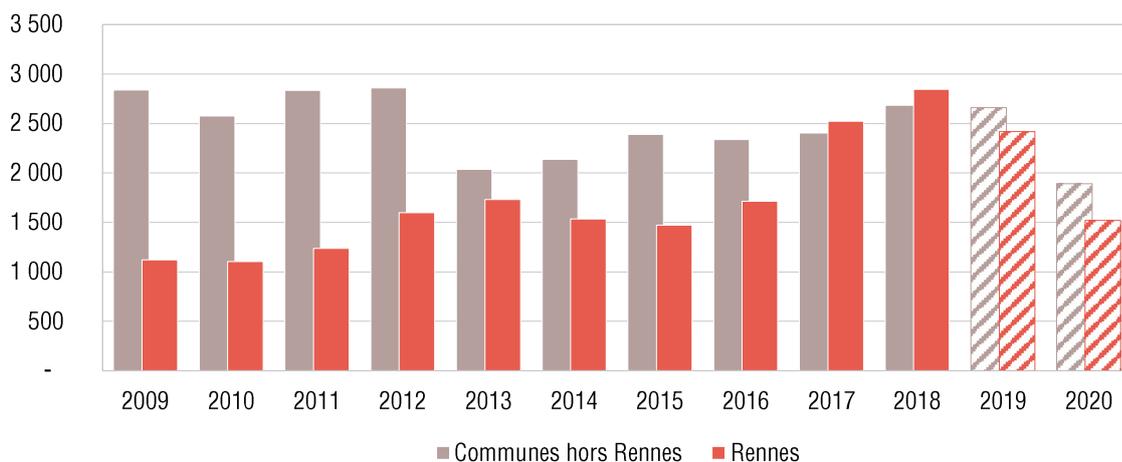
Source : Observatoire Finances, Audiar

La dynamique des bases résidentielles, en volume, s'explique par le niveau du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives au regard de l'inflation constatée [cf. annexe 1] mais aussi par le volume de nouveaux logements livrés l'année précédente et l'évolution des logements existants. Cependant, un même nombre de logements livrés peut avoir un impact différent sur l'évolution des bases nettes, en fonction de :

- > la répartition par taille de ces logements ;
- > la localisation de ces logements au sein de la métropole : pour un même logement, la valeur locative peut varier du simple au double selon les communes ;
- > la part de logements sociaux, car ceux-ci bénéficient d'exonérations à

long terme (de 15 ans à 30 ans) de foncier bâti qui sont compensées, mais n'apparaissent pas dans les bases nettes. Dans les communes hors Rennes, ces exonérations ont très fortement augmenté sur la période, c'est ce qui explique en partie le décalage de croissance de base nette entre le foncier bâti résidentiel et la taxe d'habitation. Sur la ville de Rennes, le phénomène est moins marqué compte tenu du stock de logements sociaux qui progressivement quittent le système d'exonération au bout de 15, 20 ou 25 ans.

ESTIMATION DES LIVRAISONS DE LOGEMENTS



Source : Observatoire Finances, Audiar

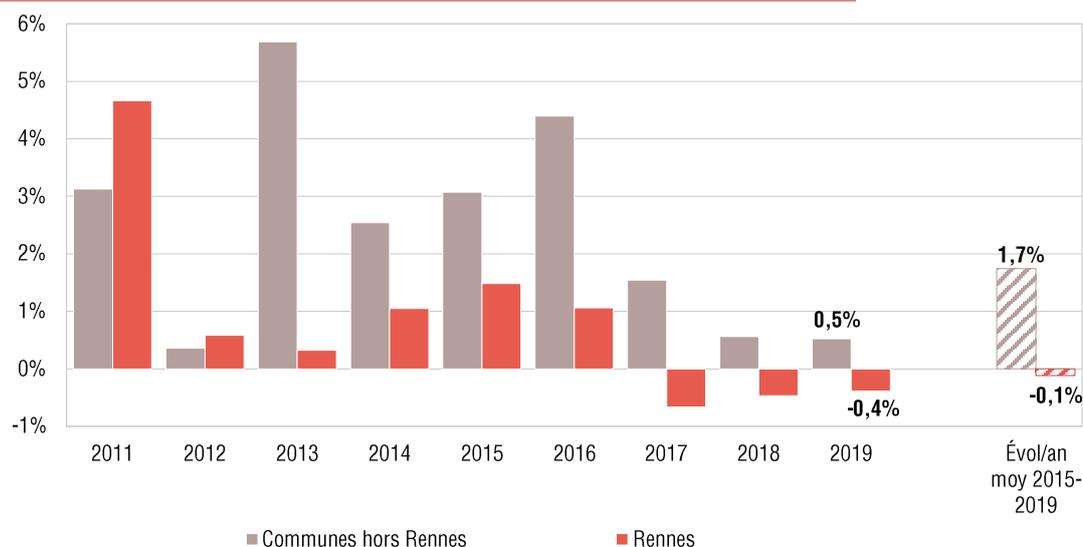
CROISSANCE MODÉRÉE DES BASES LIÉES AU BÂTI INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le foncier lié au bâti industriel et commercial enregistre en 2019, pour la seconde année consécutive, une croissance modérée de + 0,5 % en moyenne dans les communes périphériques (contre + 1,7 % par an depuis 2015). Pour Rennes, ces bases sont, en volume, en baisse pour

la troisième année consécutive : - 0,4 % en 2019 contre - 0,1 % en moyenne depuis 2015. De manière générale, la croissance de ces bases est assez fluctuante d'une année sur l'autre.

D'autre part, on observe une grande diversité de situation parmi les communes : pour 6 communes, ces bases ont progressé de plus de 5% par an depuis 2015 et pour 11 autres, elles sont en baisse en volume.

ÉVOLUTION DES BASES NETTES DE FONCIER BÂTI INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EN € CONSTANT)



Source : Observatoire Finances, Audiar

62 % DES FOYERS MÉTROPOLITAINS IMPACTÉS PAR LA RÉFORME DE LA TH

La réforme de la taxe d'habitation mise en place en 2018 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des français (foyers dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 27 000 € pour une personne seule, 43 000 € pour deux parts...) : 30 % de baisse en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020. À compter de 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20 % de foyers les plus aisés baissera d'un tiers, à nouveau d'un tiers en 2022 et disparaîtra en 2023.

En 2019, 9 % des foyers de Rennes Métropole sont déjà de droit totalement exonérés de cette taxe pour leur résidence principale (titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ou l'allocation supplémentaire invalidité, personnes âgées de plus de 60 ans ainsi que les veufs sous condition de ressources...).

Avec la réforme, 130 600 foyers, soit 62 % des foyers soumis à la taxe d'habitation pour résidence principale de Rennes Métropole sont concernés par la baisse de 65 % de leur cotisation, soit en moyenne une diminution de 480 € de cotisation par foyer. La part des foyers impactés par la réforme est très variable d'une commune à l'autre, de 51 % à 76 % des foyers concernés ainsi que le montant moyen économisé par foyer (de 354 € à 633 € par foyer). Pour la ville de Rennes, ce sont 59 % des foyers qui sont concernés par cette réforme, pour un montant moyen économisé de 438 € par foyer.

À revenu constant, ces ménages ne cotiseront plus à la taxe d'habitation à compter de 2020.

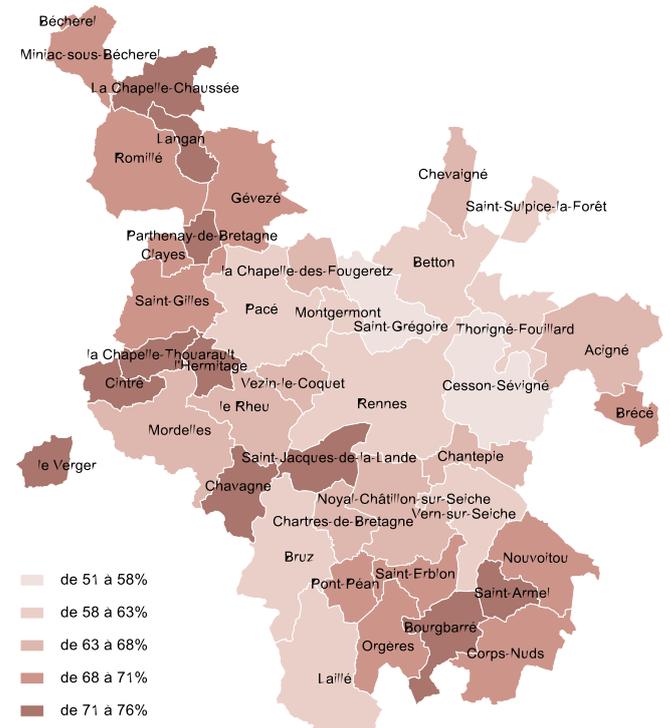
En 2020, la taxe d'habitation est toujours perçue par les communes mais le taux et les abattements sont figés à leur valeur de 2019.

Ensuite, pour compenser la suppression de cette taxe, les communes se verront transférer en 2021 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) perçu par en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de 19,90 % qui viendra s'ajouter au taux communal.

Toutefois, ce transfert du taux départemental de taxe foncière sur le foncier bâti aux communes entraînera la perception d'un produit supplémentaire de TFB qui ne coïncidera jamais à l'euro près au montant de la taxe d'habitation perdue. La situation de « sur » ou « sous » compensation sera corrigée par le calcul en 2021 d'un coefficient correcteur qui garantira à chaque commune une compensation à hauteur de la taxe d'habitation perdue. Ce coefficient s'appliquera ensuite chaque année au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par la commune. Si celui-ci est supérieur à 1 (commune sous-compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties), la commune percevra un complément de recette. S'il est inférieur à 1, le coefficient se traduira par une minoration.

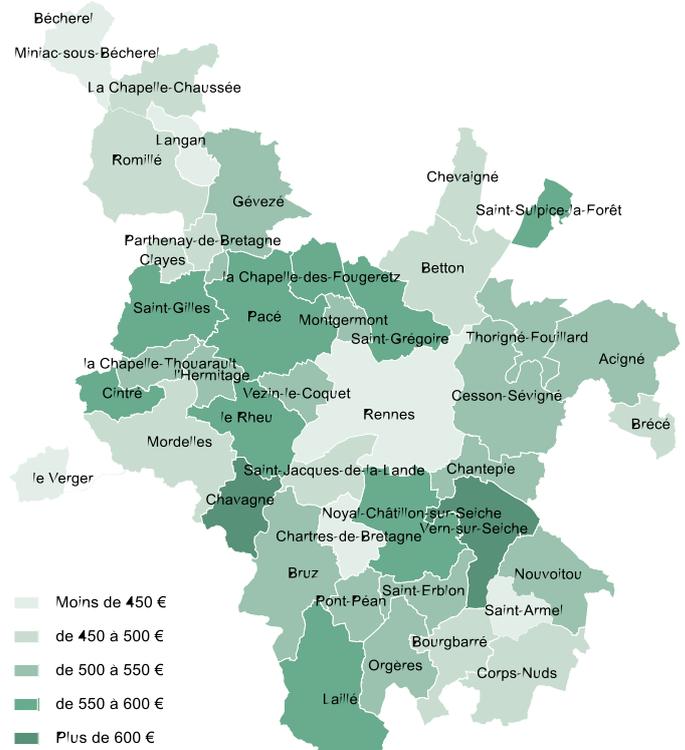
Pour la métropole, la perte de ressources suite à la suppression de la TH sur les résidences principales est compensée par le transfert à leur profit, à due concurrence, d'une fraction de la TVA.

PART DES FOYERS CONCERNÉS PAR LA RÉFORME DE LA TH EN 2019



Source : Audiar

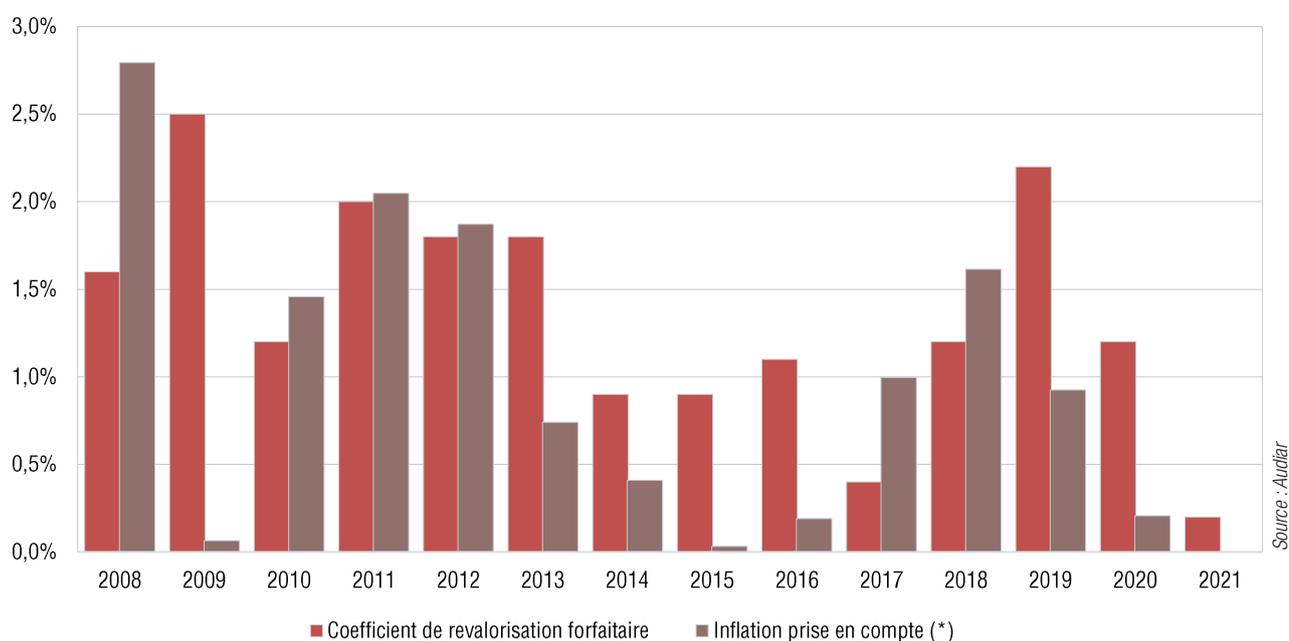
MONTANT MOYEN ÉCONOMISÉ PAR LES FOYERS CONCERNÉS PAR LA RÉFORME EN 2019



Source : Audiar

ANNEXE 1

COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES VALEURS LOCATIVES ET INFLATION PRISE EN COMPTE DANS L'OBSERVATOIRE



Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Selon l'article 1518 bis du code général des Impôts, il est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1.

Dans l'observatoire des finances, nous avons coutume d'utiliser pour déterminer l'inflation, la moyenne annuelle des indices des prix à la consommation (hors tabac), pour l'ensemble des ménages de France, fournis par l'Insee.

ANNEXE 2

POUR INFORMATION

RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL DE RENNES MÉTROPOLÉ EN 2019

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) par habitant	593 €/hab
Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement	28,5%
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) par habitant	736 €/hab
Dépenses d'Équipement Brut (DEB) par habitant	317 €/hab
Encours de la dette par habitant	632 €/hab
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant	97 €/hab
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	43,1 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	85,9 %
Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	19,5 %



AGENCE D'URBANISME
ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE

3 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - CS 40716 - 35207 RENNES Cedex 2
T : 02 99 01 86 40 - www.audiar.org

CONTACT

Karine Baudy
02 99 01 85 02
k.baudy@audiar.org

INFOGRAPHIE AUDIAR